



Paiement du loyer sans pouvoir habiter (panne chauffage)

Par myli, le **21/05/2013** à **16:42**

Bonjour, j'ai signé un bail le 17 avril, mais à la date d'aujourd'hui, 21 mai, je ne peux pas loger dans l'appartement loué, le chauffage étant en panne, T° relevée plusieurs fois 14 à 15° (rupture de canalisation) ma question: l'agence doit-elle me restituer le loyer prélevé début mai? Mes meubles sont entreposés dans cet appart. 2 artisans sont venus pour faire un devis et depuis rien ne se passe. Merci de me dire quoi faire.